



Pb avec propriétaire exigeante et stricte sur ma vie privée

Par **Mida1710**, le **26/04/2012** à **14:56**

Bonjour,

Je suis locataire d'un studio meublé, je suis à jour dans tous mes loyers et ça fait 4 ans que j'occupe les lieux. Ma propriétaire a écrit sur mon bail que le logement ne doit être occupé que par une seule personne. Entre temps, j'ai une vie privée et mon ami n'a plus de logement. J'ai prévenu la propriétaire de la présence de mon ami. Du coup, elle veut que rajoute 100 € de plus sur mon loyer sachant que je paie 525 € par moi un 17 m² sans ascenseur au 6e étage, avec toilettes sur le palier. J'ai refusé de rajouter les 100 € et la propriétaire me menace de m'expulser ! Bien sûr, je lui ai rappelé que la présence de mon ami est provisoire juste le le temps qu'on trouve un logement au plus vite.

Je voulais savoir quels sont mes droits au cas d'un préavis d'expulsion ? Et ses droits ?

Merci

Par **cocotte1003**, le **26/04/2012** à **17:17**

Bonjour, c'est une clause abusive, vous pouvez jouir comme vous l'entendez de votre logement. Si dans votre loyer est prévu le paiement de l'électricité, de l'eau, vous pouvez la dédommager pour le surplus, car elle est en droit de vous le demander. Elle ne pourra rien faire pour arriver à vous expulser, cordialement